

dossier n° DP 021 210 21 B0008

Commune de Créancecy

date de dépôt : 22 avril 2021

demandeur : **Monsieur Farid FLACELIERE**pour : **Le renouvellement et l'agrandissement
d'un mur de soutènement**adresse terrain : **16, lotissement le Lapopin, à
Créancecy (21320)****ARRÊTÉ****A2021-25****de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 22 avril 2021 par Monsieur Farid FLACELIERE demeurant 16, lotissement le Lapopin, à Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour le renouvellement et l'agrandissement d'un mur de soutènement ;
- Sur un terrain situé 16, lotissement le Lapopin, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 22 avril 2021 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

ARRÊTE**Article unique**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 10 mai 2021

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.